cerfa

N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION

POUR
- ☒ LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
- ☒ LA DESTRUCTION
- ☐ LA PERTURBATION INTENTIONNELLE

DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : BADAROUX Jean

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) VIASILVA

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° 1 Rue : Geneviève de Gaulle Anthonioz – CS 50726

Commune : RENNES

Code postal : 35000

Nature des activités : La SPLA a en charge le projet d'Ecocité ViaSilva - Amenagement du la zac les Pierrins

Qualification : Directeur Général Délégué

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité / Description (1)
B1 *Carduelis cannabina* Linotte mélodieuse	Quelques couples
B2 *Saxicola rubicola* Tarier pâtre	Quelques couples
B3 *Sylvia communis* Fauvette grisette	Quelques couples
B4 *Sciurus vulgaris* Ecureuil roux	Quelques individus
B5 *Pipistrellus pipistrellus* Pipistrelle commune	Quelques individus
B6 *Pipistrellus kuhlii* Pipistrelle de Kuhl	Quelques individus
B7 *Podarcis muralis* Lézard des murailles	Quelques individus
B8 *Natrix natrix* Couleuvre à collier	Quelques individus
B9 *Hyla arborea* Rainette arboricole	Quelques individus
B10 *Rana dalmatina* Grenouille agile	Quelques individus
B11 *Alytes obstetricans* Alyte accoucheur	Quelques individus
B12 *Pelophylax sp.* Grenouille verte	Quelques individus
B13 *Triturus cristatus* Triton crêté	Quelques individus
B14 *Triturus helveticus* Triton palmé	Quelques individus
B15 *Triturus alpestris* Triton alpestre	Quelques individus
B16 *Cerambyx cerdo* Grand capricorne	Quelques individus

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☒	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommage aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☒

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :
ViaSilva est un projet de développement urbain dans la partie Nord-Est de Rennes dont l'objectif est l'accueil de nouveaux habitants et nouveaux emplois en lien avec le déploiement de la ligne b du métro.

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés : milieux/habitats humides qui ne seront pas aménagés et situés au plus près du lieu de capture

Capture temporaire ☒ avec relâcher sur place ☒ avec relâcher différé ☐

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle ☒ Capture au filet ☐

Capture avec épuisette ☒ Pièges ☐ Préciser :

Autres moyens de capture ☒ Préciser : Utilisation d'abris artificiels (plaques) pour capturer les reptiles et les amphibiens qui viennent s'y réfugier.
Coupe et mise en andains pendant 4 ans des fûts et des branches accueillant le Grand capricorne à proximité de haies bocagères accueillant l'espèce.

Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :

Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

D2. DESTRUCTION*

Destruction des nids ☐ Préciser :

Destruction des œufs ☐ Préciser :

Destruction des animaux ☐ Par animaux prédateurs ☐ Préciser :
Par pièges létaux ☐ Préciser :
Par capture et euthanasie ☐ Préciser :
Par armes de chasse ☐ Préciser :

Autres moyens de destruction ☒ Préciser : Malgré toutes les précautions d'évitement et de réduction, quelques individus des 16 espèces protégées visées pourront être détruits lors des travaux de défrichement et de terrassement

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐ Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques ☐ Préciser :

Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :

Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques ☐ Préciser :

Utilisation d'armes de tir ☐ Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☐ Préciser :

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale	☒ Préciser : Master en gestion des ressources naturelles
Formation continue en biologie animale	☒ Préciser : Près de 20 ans d'expérience professionnelle
Autre formation	☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : mai 2018 à mars 2021
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Bretagne
Départements : Ille et Vilaine
Cantons : Rennes Métropole
Commune : Cesson Sévigné principalement et Rennes

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Relâcher des animaux capturés ☒ Mesures de protection réglementaires ..... ☐
Renforcement des populations de l'espèce ☐ Mesures contractuelles de gestion de l'espace ..... ☒

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Importants travaux de restauration de prairies humides et des ruisseaux de la Chalotais et des Pierrins et création de mares afin de reconstituer des habitats favorables aux espèces protégées associées (amphibiens notamment). Maintien et confortement des corridors écologiques existants entre les différents foyers de biodiversité. Confortement et plantations de haies bocagères, de boisements et de fourrés en faveur du Grand capricorne, des chiroptères et des passereaux. Tous ces éléments seront inscrits au PLU et intégrés dans un vaste parc protégé et géré par la collectivité.

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Les travaux seront suivis par un expert écologue. Un rapport sera établi à chaque suivi et transmis à la DREAL Bretagne. Le suivi biologique post-travaux s'effectuera tous les 2 ans pendant 10 ans puis tous les 5 ans jusqu'en 2050. Un comité de suivi scientifique (DREAL Bretagne, écologues, Bretagne Vivante, LPO 35) se réunira pour échanger sur les mesures d'accompagnement et compensatoires mises en œuvre. Il sera initié et animé par la collectivité.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux	Fait à Rennes Le 8/11/17 Votre signature SPLA VIASILVA 1 rue G. de Gaulle-Anthonioz CS 50726 35207 RENNES CEDEX 2